DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 13 DECEMBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/098/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du règlement intérieur de l'équipement sportifs PADEL 11 & 12 situé 77 Traverse du Commandeur 13012 Marseille.

Notre Conseil d'arrondissements doit se prononcer sur l'approbation du règlement intérieur de l'équipement sportif Padel 11 & 12, situé au 77 Traverse du Commandeur 12 en arrondissements, géré par la Mairie des 11 en et 12 en arrondissements.

La Mairie du 6° secteur se doit d'assurer le bon fonctionnement sur son territoire des équipements sportifs décentralisés tel que le Padel.

Ainsi, les règles à respecter en matière d'utilisation des équipements, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de santé des personnes sont énoncées dans le document ci-annexé.

Les personnes entrant et utilisant les infrastructures de la Mairie de Secteur acceptent de se conformer au règlement intérieur et à la législation en vigueur. Ce règlement sera affiché dans les locaux à la connaissance de chacun ayant accès au lieu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est adopté le règlement intérieur de l'équipement sportif Padel 11 & 12 situé au 77 Traverse du Commandeur 12^{ème} arrondissements, ci-annexé.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Sylvain SOUVESTRE